



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 mars 2010
Français
Original : anglais

Quatrième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 1886 (2009) adoptée par le Conseil de sécurité, le 15 septembre 2009, par laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de faire un rapport tous les six mois sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), le présent rapport porte sur la période allant du 1^{er} septembre 2009 au 28 février 2010.

II. Principaux faits nouveaux

A. Évolution de la situation politique

2. Au cours de la période considérée, la situation politique dans le pays est restée calme. Le 9 octobre 2009, lors de l'ouverture de la troisième session parlementaire, le Président Ernest Bai Koroma a appelé l'attention sur les progrès accomplis par son gouvernement, notamment dans les domaines de la création d'infrastructures, de l'éducation et de l'agriculture. Dans son message du Nouvel An, il a fait état des problèmes économiques auxquels le pays doit faire face et invité les Sierra-Léonais à renouveler leur détermination en vue de surmonter ces difficultés.

3. Par ailleurs, les élections de 37 chefs suprêmes ont été organisées. Elles revêtaient une grande importance, compte tenu du rôle déterminant joué par les autorités traditionnelles dans l'administration locale. Grâce à la nouvelle loi de 2009 sur les chefferies, un cadre juridique plus perfectionné a été élaboré pour ces élections. Qui plus est, la participation des représentants des localités rurales à l'élection des chefs suprêmes a mis en évidence la progression continue des tendances démocratiques à tous les niveaux en Sierra Leone.

4. Si les élections ont été généralement pacifiques et crédibles, les observateurs électoraux ont toutefois signalé quelques difficultés, notamment : des interprétations différentes ou une méconnaissance de la loi de 2009 sur les chefferies; l'ingérence des partis politiques ou de leurs partisans dans le processus électoral au mépris de la législation en vigueur; l'impossibilité pour les femmes de présenter leur candidature



dans certaines régions du pays, en raison des particularismes culturels et des divergences d'interprétation de la Constitution nationale de 1991.

5. L'application du Communiqué commun signé le 2 avril entre le principal parti d'opposition, le Sierra Leone People's Party (SLPP) et le parti au pouvoir, le All People's Congress (APC), s'est poursuivie durant la période considérée, grâce à un important soutien financier provenant du Fonds pour la consolidation de la paix de l'ONU.

6. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Commission d'enregistrement des partis politiques, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) a poursuivi sa campagne d'information sur les principaux messages contenus dans le communiqué conjoint, qui a été bien accueillie par la population locale. Cette campagne, qui repose sur l'utilisation de sketches et de programmes radiophoniques, a été menée dans les 149 chefferies du pays. Le Comité d'adhésion au Communiqué commun, qui est composé de représentants du All People's Congress (APC), du Sierra Leone People's Party (SLPP), de la Police sierra-léonaise et du Conseil interconfessionnel pour la Sierra Leone, et coprésidé par la Commission d'enregistrement des partis politiques et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), s'est réuni durant la période considérée afin de faire le bilan des progrès accomplis dans l'application du communiqué.

7. La Commission d'enquête, créée en application du Communiqué commun, a terminé son enquête sur les cas présumés de viol et de sévices sexuels qui auraient été commis lors de l'attaque menée contre les bureaux du SLPP à Freetown, le 16 mars 2009. La Commission a déclaré qu'après avoir mené un examen approfondi de la loi sur le viol et les attentats à la pudeur et sur la base des témoignages reçus, elle n'avait trouvé aucune preuve venant corroborer les allégations de viol. Elle a toutefois constaté que les victimes avaient été maltraitées physiquement et avaient subi d'autres formes de traitements inhumains qui constituaient une violation de leurs droits en vertu de la Constitution. La Commission a invité le Gouvernement à prendre des mesures, au nom de la justice sociale, pour répondre aux besoins des victimes. Le SLPP a vivement critiqué les conclusions de la Commission et menacé d'introduire une action en justice pour les contester.

8. Le 29 septembre, le Président Koroma a désigné un groupe d'examen indépendant chargé d'enquêter sur les causes des troubles politiques violents qui ont eu lieu en mars 2009, comme cela est prévu dans le Communiqué commun. Le Groupe d'examen a commencé ses travaux le 15 février 2010. Comme cela avait été le cas avec la Commission chargée d'enquêter sur les cas de sévices sexuels signalés, les membres du Groupe d'examen indépendant ont été choisis par le Président Koroma à partir d'une liste de candidats proposés par le SLPP et l'APC. Des moyens techniques et financiers ont été mis à la disposition du Groupe par le BINUCSIL, le PNUD et le Fonds pour la consolidation de la paix. Le Groupe a invité tous les partis politiques, les institutions démocratiques du pays, la police et les représentants du Gouvernement, à venir témoigner.

9. En décembre 2009, le BINUCSIL a organisé, en collaboration avec le PNUD et la Commission d'enregistrement des partis politiques, des séminaires à l'intention du SLPP, de l'APC et du People's Movement for Democratic Change (PMDC) en vue de former les responsables de ces partis à des fonctions d'encadrement. Ces

séminaires ont offert l'occasion à ces partis de renforcer leurs mécanismes démocratiques internes. Durant la même période, des réunions distinctes ont été organisées à l'intention des femmes membres de ces partis par le BINUCSIL, le PNUD et la Commission en vue d'étudier les moyens d'améliorer la représentation des femmes au sein des institutions politiques nationales.

10. Après la tenue de ces séminaires, un dialogue national interpartis destiné à renforcer la confiance entre les partis politiques sera organisé par le BINUCSIL et la Commission d'enregistrement des partis politiques, en avril 2010. Dans le cadre de l'application du Communiqué commun, un programme d'information visant à promouvoir la tolérance et la non-violence entre les partis politiques a été mené à bien à l'intention des jeunes dans 14 districts, y compris la partie occidentale du pays. Il est prévu de mettre en œuvre d'autres programmes analogues au cours des prochains mois.

11. D'autres activités ont été entreprises en application du Communiqué commun comme, par exemple, la création d'un centre d'information pour les partis politiques. En vue de renforcer la confiance et de promouvoir la réconciliation, une aide financière provenant du Fonds pour la consolidation de la paix a été fournie pour réparer les bureaux endommagés du SLPP, avec l'accord du Gouvernement, et les travaux ont déjà démarré.

12. Malgré ces initiatives, les relations entre le parti au pouvoir et le principal parti d'opposition continuent d'être marquées par un climat de profonde méfiance et de suspicion mutuelle. À cet égard, bien que la situation politique se soit généralement améliorée, d'immenses difficultés demeurent pour ce qui est d'encourager une culture de tolérance politique. Outre les incidents violents qui ont émaillé les élections des chefferies, des combats acharnés ont eu lieu entre les partisans de l'APC et du SLPP lors de l'élection partielle d'un conseil local, le 13 février 2010, à Tongo, dans la circonscription de Kenema.

13. En ce qui concerne la révision de la Constitution de 1991, le Gouvernement n'a pris aucune mesure pour donner suite au rapport établi par la Commission créée à cette fin. Compte tenu de l'importance que revêt cet exercice pour consolider les fondements démocratiques du pays, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme consultatif de large portée afin de poursuivre l'examen de la question et d'envisager les nouvelles mesures à prendre.

B. Évolution de la situation en matière de sécurité

14. Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité en Sierra Leone a été calme durant la période considérée. Cependant, l'augmentation soudaine des vols à main armée a été un sujet de préoccupation au cours du deuxième semestre de 2009. Entre le 10 octobre et le 19 novembre 2009, 56 personnes ont été arrêtées pour ces vols. Pour remédier à ce problème, le 10 octobre, le Président Koroma a eu recours à la loi sur l'assistance militaire au pouvoir civil, qui habilite les Forces armées de la République de Sierra Leone à coopérer avec la police. Les efforts combinés des deux institutions se sont avérés efficaces et on conduit à une nette diminution du nombre de vols dans l'ensemble du pays au début de 2010.

15. Le 19 septembre, à la suite d'une altercation entre des membres du personnel des Forces armées et des policiers à Waterloo, près de Freetown, un commissariat de

police et du matériel ont été endommagés et plusieurs policiers ont été blessés. Une commission d'enquête, composée de représentants des services de sécurité du pays a été mise en place par le Groupe de coordination de la sécurité nationale en vue d'enquêter sur les circonstances ayant mené à cet incident. Le BINUCSIL a été invité à participer à l'enquête. Les responsables de la police et des Forces armées ont par ailleurs pris des mesures immédiates en vue d'améliorer les relations de travail entre les deux institutions, notamment par la médiation.

16. Le BINUCSIL, avec l'aide du Gouvernement sierra-léonais, ainsi que du PNUD et du Fonds pour la consolidation de la paix, a élaboré une stratégie globale destinée à renforcer la cohésion entre la police et les forces armées. Un programme de formation axé sur la communication stratégique, les changements de comportement et la discipline a été mis au point à l'intention de plus de 7 500 soldats et policiers. Cette formation est destinée aux cadres de rangs inférieur et intermédiaire. Des unités conjointes de liaison entre la police et les forces armées seront aussi mises sur pied.

17. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a pris des mesures pour veiller à ce que les anciens soldats démobilisés dans le cadre de la refonte des Forces armées reçoivent leur pension. Néanmoins, certains d'entre eux ont participé à des manifestations et endommagé des biens car leurs indemnités n'ont pas été payées. Le Gouvernement a indiqué qu'une révision des pensions était en cours afin de tenir compte des taux d'inflation actuels.

18. En ce qui concerne les relations avec les pays voisins, la Sierra Leone a continué d'entretenir des relations cordiales avec la Guinée. Les patrouilles aux frontières par les forces armées des deux pays se sont poursuivies sans rencontrer de difficultés, et des équipes militaires se sont rencontrées dans les deux pays pour discuter des problèmes communs en matière de sécurité. Dans une lettre datée du 14 septembre, le Gouvernement guinéen a demandé au Gouvernement sierra-léonais d'enquêter sur des allégations selon lesquelles quelque 4 000 mercenaires suivaient un entraînement en Sierra Leone dans l'intention de lancer une attaque contre la Guinée. Les services de sécurité sierra-léonais ont mené une enquête approfondie sur ces allégations et constaté qu'il n'existait aucune preuve permettant de les corroborer. Le 9 décembre, la Sierra Leone a accueilli la vingt-sixième réunion du Comité des chefs d'état-major des pays de la CEDEAO qui ont discuté de l'évolution récente de la situation en Guinée et dans la sous-région.

19. Quatre bateaux de pêche étrangers non autorisés ont été appréhendés dans les eaux côtières de la Sierra Leone durant la période considérée. Pour ces opérations, les garde-côtes des États-Unis ont prêté leur concours aux Forces armées au titre d'un accord bilatéral d'assistance dans le domaine maritime, conclu entre la Sierra Leone et le Gouvernement des États-Unis en juin 2009. Les autorités judiciaires sierra-léonaises ont émis des ordres de saisie et imposé des amendes d'un montant de 2 millions de dollars environ. La protection des ressources marines nationales est vitale pour la Sierra Leone car elle l'aidera à accroître sa capacité de produire des recettes. Durant la période à l'examen, les Forces armées ont aussi reçu une formation aux techniques d'abordage et des cours d'entretien des navires qui leur ont été offerts par la marine des États-Unis.

20. Le général William E. Ward, responsable du commandement militaire des États-Unis pour l'Afrique, s'est rendu en Sierra Leone, le 15 septembre 2009. Lors d'un entretien avec le Président Koroma, il a réaffirmé l'engagement pris par le

Gouvernement américain de renforcer ses relations avec la Sierra Leone et de l'aider à améliorer la capacité de son armée.

C. Évolution de la situation socioéconomique

21. La crise économique mondiale a frappé de plein fouet la Sierra Leone. La croissance économique a chuté, passant de 5,5 % en 2008 à environ 4 % en 2009, une reprise de 5,5 % étant prévue en 2010. Les exportations, notamment la vente de diamants, ont accusé un net recul. De ce fait, le déficit de la balance des paiements s'est aggravé. L'inflation, qui avait augmenté lorsque la crise mondiale a éclaté, a baissé durant le deuxième semestre de 2009.

22. En septembre 2009, on a annoncé qu'un gisement de pétrole d'une capacité de production de 200 millions de barils avait été découvert au large des côtes de la Sierra Leone par un consortium dirigé par Anadarko, une société américaine, et regroupant des partenaires australien, espagnol et irlandais. Bien qu'il reste encore à savoir si cette découverte sera suffisante pour permettre une exploitation commerciale, elle a néanmoins eu un large retentissement et a imprimé un nouvel élan à l'action qui est menée en vue d'améliorer la gestion des ressources naturelles, notamment l'Initiative visant à promouvoir la transparence dans le secteur des industries extractives, à l'adhésion de laquelle la Sierra Leone s'est portée candidate, le délai pour parvenir au statut de pays conforme ayant été fixé au 9 mars. Le PNUD et la Banque mondiale soutiennent activement ces efforts, tandis que l'Agence allemande de coopération technique et la Banque africaine de développement envisagent d'y participer.

23. La nouvelle loi sur les ressources minières et minérales, signée par le Président Koroma en janvier 2010, permet d'améliorer sensiblement la réglementation des activités d'extraction dans le pays. Elle prévoit une transparence et une prévisibilité accrues, limite l'usage de pouvoirs discrétionnaires et élargit la participation aux décisions relatives à l'octroi de licences. De plus, la loi prévoit une augmentation des taux de redevances et des ressources affectées au développement local et définit de nouvelles normes de protection environnementale et de sécurité au travail.

24. La taxe sur les biens et services a été adoptée par le Parlement le 4 juin 2009 et est entrée en vigueur au début de 2010. Une série d'impôts indirects, notamment la taxe sur la vente de produits importés, la taxe sur la vente de produits locaux, la taxe sur les divertissements et la taxe sur les restaurants et l'alimentation, ont été remplacés par cette nouvelle taxe, ce qui a contribué à simplifier l'ancien régime de fiscalité indirecte. Certains articles essentiels, notamment le riz, l'eau courante, le carburant, les livres, les services éducatifs et médicaux et quelques produits pharmaceutiques, ne seront pas imposés afin que les membres indigents de la société ne soient pas pénalisés par l'introduction de cette nouvelle taxe. On pense que cette taxe permettra de dégager davantage de recettes pour le Gouvernement et n'aura que peu voire aucun effet sur le coût de la vie. De manière générale, les contribuables ne paieront pas plus d'impôts qu'avant et, pour les entreprises, le temps mis pour calculer les impôts et le coût occasionné en seront grandement réduits.

25. Par ailleurs, durant la période considérée, le Gouvernement a supervisé la finalisation du projet hydroélectrique Bumbuna, qui devrait avoir un impact favorable sur l'économie en 2010, notamment en réduisant la facture d'importation de carburant.

26. Les 18 et 19 janvier, le Président de la Banque mondiale, M. Robert B. Zoellick, s'est rendu en Sierra Leone. À cette occasion, il s'est entretenu avec le Président Koroma et d'autres hauts fonctionnaires, mon Représentant exécutif et des partenaires internationaux de développement, le Président de la Commission de lutte contre la corruption et des représentants de la société civile et du secteur privé. Tout en saluant les efforts déployés par le Gouvernement pour mettre en œuvre le Programme pour le changement, il a souligné qu'il fallait continuer de réaliser des progrès dans le domaine de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption. Il a aussi indiqué que la Banque mondiale s'engageait à fournir une aide pour la mise en place d'une infrastructure nationale des télécommunications, le Pool énergétique de l'Afrique de l'Ouest et la recherche de moyens permettant d'assurer la gestion de la pêche à l'échelle régionale.

27. La Sierra Leone a signé le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique en septembre 2009 et élabore actuellement des plans d'investissement s'inscrivant dans le cadre du Plan national pour le développement de l'agriculture à long terme (2010-2020). À la demande du Gouvernement, le Programme alimentaire mondial (PAM) aidera à mettre en œuvre des programmes servant de « filet de sécurité » dans quatre domaines : a) mise en place de mécanismes de protection de la production grâce à la fourniture de vivres et de fonds pour des programmes d'emploi; b) mise en place de mécanismes de protection sociale grâce à l'exécution de programmes de santé maternelle et infantile et d'alimentation scolaire; c) amélioration des dispositifs d'intervention d'urgence face aux catastrophes naturelles localisées telles que les inondations, et adaptation au changement climatique; et d) renforcement des capacités, appui à l'élaboration de politiques et promotion de la protection sociale.

28. Afin d'améliorer la sensibilisation au VIH/sida et de renforcer les partenariats locaux, le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) a organisé, le 12 novembre 2009, un Forum national pour les partenariats, auquel ont assisté plus de 300 personnes. Le Programme a aussi organisé la campagne de 2009 pour la Journée mondiale de lutte contre le sida, sur le thème « Aidez à protéger votre bébé, faites un test de dépistage du VIH maintenant ». Au total, 9 814 personnes, dont 7 295 femmes et 2 519 hommes, ont subi des tests de dépistage du VIH durant la campagne.

III. Promotion de la consolidation de la paix

29. Les 18 et 19 novembre, le Gouvernement sierra-léonais et ses partenaires de développement ont organisé la sixième réunion du Groupe consultatif pour la Sierra Leone, à Londres, en vue d'attirer de nouveaux donateurs et d'encourager les donateurs actuels à accroître leur aide à la Sierra Leone. Sur ces deux jours, une journée entière a été consacrée au développement du secteur privé et à la promotion de partenariats entre le secteur privé et le secteur public.

30. Les participants à la réunion du Groupe consultatif ont approuvé la création du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de l'ONU, qui porte sur le renforcement des capacités, et du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la Banque mondiale, qui porte sur les infrastructures. Le Gouvernement sierra-léonais a, à cette occasion, été invité à assister à la réunion annuelle du Groupe de coordination, qui rassemblera plusieurs pays arabes importants et sera organisée à Khartoum, du 11 au

13 janvier 2010, par la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique.

31. En prévision de la réunion du Groupe consultatif, mon Représentant exécutif s'est rendu à Bruxelles, Madrid, La Haye, Copenhague, Stockholm, Oslo, Helsinki et Londres, où il s'est entretenu avec des hauts fonctionnaires en vue de promouvoir le Programme pour le changement du Gouvernement sierra-léonais et de mobiliser un appui en faveur de la Vision commune des Nations Unies. Il a appelé l'attention sur le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de l'ONU, qui est devenu opérationnel le 1^{er} novembre 2009 et devrait devenir la modalité de financement privilégiée de l'ONU à l'avenir.

32. Le 27 octobre 2009, M. John McNee, Président de la Formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, a approuvé et communiqué aux États Membres l'appel à des dons de navires et de véhicules destinés aux services de sécurité sierra-léonais, lancé par l'ONU. À ce jour, deux États membres de la Commission, la Thaïlande et l'Égypte, se sont déclarés intéressés. Il reste à espérer que d'autres membres prendront en considération cet appel et étudieront la possibilité de verser des contributions suffisantes à cette fin.

33. La politique d'aide approuvée lors de la réunion du Groupe consultatif pour la Sierra Leone ouvre la voie à la mise en place d'un dispositif de coordination de l'aide plus sophistiqué. En janvier 2010, des discussions sur certains aspects de ce dispositif ont été organisées en vue de rendre cette nouvelle structure opérationnelle. Ce nouveau mécanisme permettra à l'ONU et aux autres partenaires d'appuyer plus efficacement la mise en œuvre du Programme pour le changement.

IV. Appui aux institutions démocratiques

A. Société de radiodiffusion de la Sierra Leone

34. Le communiqué commun du 2 avril 2009 invitait les partis politiques à œuvrer en vue de la création d'une société de radiodiffusion nationale indépendante. Le Gouvernement a continué de progresser rapidement vers l'établissement d'un émetteur national indépendant, où sera transféré le matériel de la Radio des Nations Unies. Depuis sa création en 2000, la Radio des Nations Unies, dont la couverture s'étend à l'ensemble du pays et qui diffuse des programmes 24 heures sur 24, a été une source d'information impartiale et constitue à ce titre un élément majeur du processus de consolidation de la paix.

35. L'Organisation des Nations Unies, le Parlement, l'Association des journalistes sierra-léonais et d'autres acteurs concernés ont émis des craintes quant à l'indépendance de la Société de radiodiffusion. En conséquence, des modifications importantes, notamment l'obligation de soumettre la nomination du directeur général de la Société de radiodiffusion par le Président à l'approbation du Parlement, ont été apportées au projet de loi et approuvées par le Parlement, le 17 décembre.

36. Il est prévu que la Société de radiodiffusion commencera officiellement à diffuser ses émissions le 27 avril. Une équipe de gestion provisoire, composée de représentants du Ministère de l'information et des communications, de l'Association des journalistes sierra-léonais et de la société civile, a été mise sur pied. Dans

l'intervalle, le Fonds pour la consolidation de la paix de l'ONU a approuvé l'octroi de 750 000 dollars pour la période de transition. En prévision des nouvelles responsabilités qu'ils auront à assumer, les administrateurs ont reçu des cours de formation offerts par le BBC World Service Trust et le BINUCSIL.

37. Dans un esprit de concorde, le Gouvernement a nommé P^r Septimus Kaikai, le Ministre de l'information et des communications de l'ancien gouvernement du SLPP, Président du Conseil d'administration de la Société de radiodiffusion. Parmi les autres administrateurs, on compte des représentants du Conseil des chefs suprêmes et de l'Association nationale du barreau. Des avis de vacance pour des postes clefs d'administrateur ont été publiés et lorsque ces postes seront pourvus, le processus de transition sera dirigé par l'équipe de gestion de la Société de radiodiffusion, qui sera épaulée par le BINUCSIL, le PNUD et d'autres partenaires.

B. Commission indépendante des médias

38. Le 12 février 2010, la Commission indépendante des médias a annoncé que le Conseil municipal de Freetown, qui est dirigé par le parti au pouvoir, ne serait pas autorisé à exploiter une station radio. La procédure engagée en vue de contester la décision de retrait de la licence des stations de radio appartenant au SLPP prise par la Commission a été ajournée suite à une décision rendue par un tribunal de Freetown. En novembre 2009, la Commission a mis en œuvre, avec l'aide du BINUCSIL, des programmes de formation à l'intention des journalistes portant sur plusieurs domaines, tels que le droit des médias et le journalisme d'enquête.

C. Commission d'enregistrement des partis politiques

39. Le Gouvernement sierra-léonais a poursuivi la restructuration de la Commission d'enregistrement des partis politiques, avec l'aide du BINUCSIL et du PNUD. Cet exercice donnera lieu au recrutement d'un personnel permanent et aboutira à rendre la Commission autonome sur le plan financier. En janvier 2010, les partenaires internationaux du BINUCSIL, le Ministère britannique du développement international, la Commission européenne et Irish Aid ont approuvé un crédit de 1,8 million de dollars aux fins d'améliorer les capacités opérationnelles et administratives de la Commission d'enregistrement des partis politiques, ainsi que de la Commission électorale nationale.

D. Commission électorale nationale

40. En décembre 2009 et janvier 2010, la Commission électorale nationale et le Ministère des affaires internes, des administrations locales et du développement rural ont organisé conjointement les élections des chefs suprêmes dans plusieurs chefferies du pays. En complément à l'aide apportée par le Gouvernement sierra-léonais, l'Union européenne et les Gouvernements irlandais et britannique ont fourni une assistance financière par le biais d'un fonds commun pour les élections, administré par le PNUD. Durant la période considérée, la Commission a également organisé des élections partielles locales dans les circonscriptions de Bo et Kenema.

E. Parlement

41. Avec le concours du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, 20 nouveaux assistants et chercheurs ont été recrutés au Parlement sierra-léonais. La bibliothèque du Parlement a été remise à neuf et l'on a procédé à l'acquisition de 20 ordinateurs et d'un certain nombre d'ouvrages. Le Parlement a reçu deux minibus et six motocyclettes, qui devraient faciliter le travail des organes de contrôle. La formation des assistants et des chercheurs a commencé en février 2010. D'autre part, des séminaires ont été organisés à l'intention des parlementaires sur la question de la transparence dans le secteur minier et notamment pétrolier.

F. Police sierra-léonaise

42. Le renforcement des capacités de la police dans le domaine du maintien de l'ordre s'est poursuivi durant la période à l'examen. Le Fonds pour la consolidation de la paix a été mis à contribution pour l'achat et la livraison à la police de véhicules, de casques, de matraques, de boucliers, de menottes et de vêtements de protection d'une valeur de 909 606 dollars. Par ailleurs, 2 423 agents ont été formés au maintien de l'ordre. Un autre groupe de 134 agents affectés à la Division des plaintes, de la discipline et des affaires internes de la police a été formé et équipé.

43. Dans le souci de promouvoir la coopération entre la police et les médias, le BINUCSIL a organisé, avec le concours du Gouvernement luxembourgeois, trois ateliers régionaux durant lesquels les modalités d'une amélioration des relations entre la police et les médias ont été arrêtées dans le cadre d'un mémorandum d'accord. Le BINUCSIL a aidé la police à renforcer ses relations avec les populations locales par l'intermédiaire des Conseils de partenariat avec la police locale et quatre ateliers de formation en partenariat, financés par le Gouvernement luxembourgeois, ont réuni des responsables religieux, traditionnels et communautaires.

G. Décentralisation

44. En novembre 2009, le Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et du développement rural et le Secrétariat à la décentralisation ont lancé le système d'évaluation de la performance des conseils locaux. Ce nouveau système devrait mettre davantage en lumière la responsabilité des conseils vis-à-vis des populations qu'ils desservent. Le Secrétariat à la décentralisation a dispensé à des conseillères des 19 conseils locaux une formation au leadership et au renforcement de la confiance.

45. Pour sa part, le Ministère des finances et du développement économique a formé des vérificateurs internes des 19 conseils locaux. Le Secrétariat à la décentralisation a commencé à fournir des bureaux aux conseils. En novembre 2009, un accord financier conclu avec l'Agence de développement international a permis de mobiliser 20 millions de dollars pour la prestation des services décentralisés et le processus de décentralisation. Le transfert aux conseils locaux de 75 attributions se poursuit. Cependant, les plans et les initiatives stratégiques des conseils locaux sont encore en attente de financement.

V. Droits de l'homme et état de droit

A. Appui aux droits de l'homme et à l'état de droit

46. La multiplication des cas de violence sexuelle ou sexiste demeure une source de grande préoccupation pour les organisations de défense des droits de l'homme et le Gouvernement. Au cours de la période à l'examen, le BINUCSIL a entrepris diverses activités destinées à renforcer les capacités de la Commission nationale des droits de l'homme et d'autres parties prenantes locales dans les domaines des droits de l'homme et de l'état de droit. C'est ainsi que 120 personnes appartenant à un large éventail d'organisations de la société civile de quatre districts ont été formées à la surveillance du respect des droits de l'homme et à la communication des informations y relatives. Une formation aux droits de l'homme a également été dispensée à 80 gardiens de prison. Un centre de documentation disposant d'un accès à l'Internet, d'une salle de conférence et de documents sur les droits de l'homme a été établi à Freetown à l'intention des organisations de la société civile.

47. Avec le concours du PNUD, un atelier a été organisé en septembre 2009 à l'intention de la Commission parlementaire des droits de l'homme sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'accès à la justice. En décembre 2009, le BINUCSIL et le PNUD ont contribué à l'organisation d'un forum de concertation à l'intention de la société civile et des parlementaires.

48. La construction de deux tribunaux correctionnels à Freetown se poursuit normalement, tout comme la mise en place d'une juridiction appliquant une procédure accélérée pour les affaires commerciales (fast track Commercial Court). Par ailleurs, en octobre 2009, le pouvoir judiciaire a adopté deux documents d'orientation, à savoir des directives sur la libération sous caution à l'intention des magistrats et des juges et un manuel d'opération à l'intention des huissiers de justice.

49. Avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, des progrès ont été enregistrés dans la remise en état de la prison de Mafanta, qui n'a cependant pas pu être menée à terme faute de ressources. L'achèvement de ces travaux devrait permettre de décongestionner la prison de Pademba Road à Freetown.

B. Commission nationale des droits de l'homme

50. La Commission nationale des droits de l'homme a continué de renforcer son programme de sensibilisation et d'information sur la situation des droits de l'homme dans le pays. C'est ainsi qu'elle a notamment mené des activités d'information sur son Rapport de 2008 relatif aux droits de l'homme. Le 7 décembre, le Parlement a examiné les questions soulevées dans le rapport, avant de l'adopter. Le Gouvernement s'est engagé à prendre à sa charge les dépenses de fonctionnement de la Commission pour 2010, y compris les traitements du personnel. Le BINUCSIL a continué de mobiliser l'appui de la communauté internationale des donateurs en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique de la Commission.

51. Malgré cette évolution encourageante, la mise en œuvre du mandat de la Commission continue de souffrir d'un déficit de financement.

C. Application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation

52. Des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de la Commission Vérité et réconciliation, notamment dans le cadre du programme de dédommagement. Avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, de petites subventions ont été versées à plus de 13 000 victimes de la guerre civile qui remplissaient les conditions voulues, pour leur permettre de créer de petites entreprises. D'autre part, 7 000 enfants victimes, principalement des orphelins ou des enfants nés des violences sexuelles, ont reçu une aide financière pour payer leurs frais d'étude et acheter un matériel d'apprentissage et plus de 200 victimes de violences sexuelles ont bénéficié d'un traitement.

53. Malgré cette évolution dont il convient de se féliciter, le programme de dédommagement doit toujours faire face à un important déficit de financement. À cet égard, le 5 décembre, le Président Koroma a mis en place un Fonds d'affectation spéciale pour les victimes de la guerre, en vue de mobiliser des ressources auprès des partenaires locaux et internationaux.

VI. Tribunal spécial

54. Le 26 octobre 2009, la Chambre d'appel du Tribunal spécial pour la Sierra Leone a confirmé le jugement de la Chambre de première instance et condamné huit personnes dans les affaires *Le Procureur c. Issa Sesay, Morris Kallon et Augustine Gbao*. Les condamnés étaient membres du Revolutionary United Front, du Conseil révolutionnaire des forces armées et des Forces de défense civile, les trois principales milices qui ont pris part au conflit en Sierra Leone.

55. Le 13 août et le 26 octobre 2009, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a décidé que les personnes condamnées purgeraient leur peine au Rwanda. Le 31 octobre 2009, les condamnés ont donc été transférés à la prison de Mpanga (Rwanda) pour y purger le reste de leur peine. Le Tribunal spécial contrôle les conditions d'application des sentences.

56. Le procès de Charles Taylor, l'ancien Président libérien, se poursuit à La Haye. Le contre-interrogatoire de M. Taylor s'est achevé le 5 février 2010, l'étape suivante consistant en l'audition des témoins de la défense. Le Tribunal devrait rendre son jugement dans cette affaire en décembre 2010 et mettre un terme à ses activités à la fin du premier semestre de 2011.

VII. Évolution du processus d'intégration

57. La mise en œuvre de la Vision commune des Nations Unies se poursuit. Les organismes des Nations Unies ont œuvré de concert pour définir les résultats escomptés dans le cadre de chacun des 21 programmes de la Vision commune. Cette démarche permet, d'une part, d'éviter le double emploi et, d'autre part, de contrôler et d'évaluer chaque programme de la Vision commune.

58. Les éléments opérationnels communs que sont le garage, le service de sécurité et l'unité médicale des Nations Unies continuent de jouer, lentement mais sûrement,

un rôle clef dans la démarche d'intégration. Des accords de partage des coûts ont été conclus entre le BINUCSIL et les organismes des Nations Unies au cours de la période à l'examen. Un nouveau bureau extérieur appelé à desservir la famille des Nations Unies à Bo est devenu opérationnel. L'unité médicale commune a étendu ses services au Tribunal spécial pour la Sierra Leone et entamé des négociations avec la communauté diplomatique concernant l'offre de services payants. Le service d'hélicoptère des Nations Unies, qui permet au Gouvernement et aux partenaires de développement de communiquer efficacement avec les communautés rurales, a été reconnu comme étant un service essentiel et une importante contribution des Nations Unies à la consolidation de la paix.

59. L'équipe de pays des Nations Unies met actuellement en œuvre l'appui direct aux programmes, qui implique le passage de l'exécution par les Nations Unies à l'exécution nationale des programmes et des projets. La mise en place de l'appui direct aux programmes s'inscrit dans un processus qui doit conduire à la normalisation des échanges entre les Nations Unies et le Gouvernement et constitue un indicateur encourageant de la stabilisation postconflit en cours.

VIII. Principaux écueils

A. La corruption

60. La lutte contre la corruption s'est poursuivie au cours de la période à l'examen. Lors d'une réunion d'urgence du Gouvernement, tenue le 26 janvier 2010, le Président Koroma a fait état de plusieurs cas de corruption touchant un certain nombre d'organismes étatiques et fermement exigé que des mesures soient immédiatement prises pour éviter que de tels cas ne se reproduisent.

61. Le 4 novembre 2009, le Ministre de la santé a été relevé de ses fonctions et inculpé en vertu de la loi anticorruption, notamment pour non-respect de la réglementation relative à la délivrance des contrats et abus de pouvoir. En décembre, le Président Koroma a ordonné la suspension du Directeur de l'administration fiscale, en attendant que la Commission enquête sur des accusations de détournement de fonds des donateurs, d'enrichissement par voie de corruption et d'autres infractions connexes. La Commission a continué d'encourager la société civile et les institutions tertiaires à lutter contre la corruption. L'un des partenaires internationaux du pays, Irish Aid, a mis à disposition une enveloppe de 200 000 euros destinée à soutenir l'action de la Commission.

62. La Sierra Leone a progressé de 12 places au regard de l'indice de perception de la corruption de Transparency International.

B. Drogues illicites

63. Pour faire face au problème des stupéfiants, l'Équipe spéciale mixte de lutte contre la drogue a bénéficié, en plus de l'appui résolu du Gouvernement sierraléonais, d'une assistance technique et financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et du Commandement militaire des États-Unis d'Amérique pour l'Afrique. Un centre de formation informatisé a été mis en place au siège de l'Équipe spéciale. Doté d'un matériel informatique diversifié, le

centre dispense une formation en matière d'interdiction des drogues, d'analyse des renseignements ainsi que de recherche et de saisie. L'Équipe spéciale a ainsi enregistré d'importants résultats dans la lutte contre les activités des trafiquants de drogue, notamment de personnes soupçonnées d'avoir importé 703 tonnes de cocaïne en Sierra Leone, en juillet 2008.

64. En février 2010, le BINUCSIL a organisé, en collaboration avec la CEDEAO, l'UNODC, le Département des affaires politiques de l'ONU, le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, une réunion d'experts et une conférence ministérielle, en vue de la mise en œuvre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. L'Initiative appuiera le Plan d'action régional de la CEDEAO contre le trafic de drogue et la criminalité organisée. La conférence avait également pour objet de mettre en place, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau, des cellules de lutte contre la criminalité transnationale chargées de lutter contre la criminalité organisée et le trafic de drogue et de renforcer les capacités nationales et régionales dans les domaines de l'interdiction des drogues, de la police scientifique, de la gestion des frontières, du blanchiment d'argent et de la justice pénale. La conférence a adopté une déclaration commune réaffirmant la volonté de lutter contre le trafic de drogue et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et précisant les modalités opérationnelles des cellules de lutte contre la criminalité organisée.

C. Chômage des jeunes

65. Le 7 décembre 2009, le Parlement a adopté la loi portant création de la Commission nationale de la jeunesse, qui se consacrera aux problèmes de l'emploi et du chômage des jeunes et coordonnera toutes les questions relatives aux jeunes. Des discussions ont été engagées sur les modalités de démarrage des activités de la Commission et sur la mobilisation d'un appui auprès des partenaires internationaux de développement.

66. On estime à 600 000 le nombre de jeunes actuellement au chômage en Sierra Leone. Pour faire face au chômage des jeunes, un groupe de travail sectoriel associant les Nations Unies, la Banque mondiale, l'Agence allemande de coopération technique, le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports et le Ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale a été constitué en 2009. Le groupe a élaboré un cadre stratégique, qui privilégie la création d'emploi. La création d'emplois prendra résolument un nouvel essor grâce à l'engagement récemment pris par la Banque mondiale d'octroyer 20 millions de dollars au secteur de l'emploi des jeunes.

IX. Observations

67. Ainsi que le constat en a été établi depuis longtemps, la corruption est un obstacle au développement de la Sierra Leone. Je me félicite donc de la prise de conscience résolument assumée par le Président Koroma face à ce problème et des mesures rapidement prises par la Commission de lutte contre la corruption pour y faire face. J'encourage les uns et les autres à poursuivre cette lutte afin que la corruption ne compromette pas les avancées notables qu'a enregistrées le

développement du pays et invite toutes les parties prenantes à agir de concert dans cette entreprise.

68. Je remercie les partenaires internationaux de développement de la Sierra Leone de leur appui et lance un appel afin que d'autres partenaires apportent eux aussi ce soutien financier critique qui permettra aux Sierra-Léonais de récolter les dividendes de la paix. J'invite en particulier les partenaires internationaux à fournir un appui à la Commission nationale des droits de l'homme ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale du Gouvernement pour les victimes de la guerre.

69. Je relève le déficit du financement attendu des donateurs aux fins de la mise en œuvre du Programme gouvernemental pour le changement. J'invite donc les partenaires internationaux de développement de la Sierra Leone à aider généreusement le Gouvernement sierra-léonais à appliquer ce programme. L'appui des partenaires permettra au Gouvernement de réaliser les principaux objectifs du programme, à savoir, notamment, le développement de l'infrastructure et le relèvement de la productivité agricole. À son tour, la réalisation de ces objectifs permettra d'améliorer les indicateurs socioéconomiques qui ont contribué à la fragilisation de la Sierra Leone en dépit des avancées constatées jusque-là.

70. Je note avec satisfaction l'amélioration du climat politique intervenue en Sierra Leone depuis la signature, le 2 avril 2009, du Communiqué commun. Néanmoins, les difficultés auxquelles se heurtent l'instauration de la tolérance politique et la promotion de la non-violence demeurent. Les événements récents, notamment les affrontements violents et particulièrement préoccupants qui ont opposé, le 13 février 2009, les partisans du principal parti d'opposition, le SLPP, et ceux de l'APC au pouvoir ne sont pas de bonne augure pour la paix et la stabilité dans le pays et pour les élections de 2012. Il importe d'instaurer rapidement la confiance entre les principaux partis politiques. J'exhorte donc le SLPP et l'APC à respecter le code de conduite des partis politiques et les engagements inscrits dans le Communiqué commun du 2 avril 2009.

71. Je me félicite de la collaboration qu'ont instaurée le Gouvernement sierra-léonais et les partenaires internationaux en vue de lutter contre les drogues illicites et la criminalité organisée qui, si elles ne sont pas enrayerées, risquent de compromettre le processus de consolidation de la paix en Sierra Leone. J'exhorte les uns et les autres à poursuivre l'action engagée dans ce domaine. Je tiens à renouveler l'appel que le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix a adressé aux États Membres afin qu'ils fassent don aux organismes du secteur de la sécurité de la Sierra Leone de véhicules et de navires en vue d'améliorer l'efficacité de la lutte contre la criminalité organisée.

72. Enfin, je tiens à exprimer ma sincère appréciation au personnel des organismes et programmes des Nations Unies et du BINUCSIL qui, sous la direction de mon Représentant exécutif, M. Michael von der Schulenburg, ont accompli des progrès remarquables dans la réalisation des objectifs de la Vision commune des Nations Unies et dans l'assistance fournie au Gouvernement sierra-léonais en vue de la mise en œuvre de son Programme pour le changement. Je remercie aussi tous les partenaires internationaux de la collaboration essentielle qu'ils apportent à l'Organisation des Nations Unies en Sierra Leone.